

vive 375

POUR DES
FESTIVITÉS
ACCESSIBLES

Guide pratique

Normes et recommandations
pour l'aménagement
de festivités extérieures
accessibles dans le cadre
du 375^e anniversaire
de Montréal

29 février 2016

vive 375

Kéroul  **TOURISME
CULTURE
ACCESSIBLES**

La Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal a fait appel à l'expertise de Kéroul, interlocuteur privilégié du ministère du Tourisme du Québec en matière d'accessibilité, pour soutenir les gestionnaires de projets dans leurs démarches en vue d'assurer un niveau d'accessibilité convenable et sécuritaire aux personnes en situation de handicap. En planifiant l'accessibilité en amont des festivités, il est assez simple d'apporter les aménagements nécessaires pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Ceci dit, une accessibilité bien pensée profite non seulement aux personnes handicapées, mais également aux personnes âgées, aux femmes enceintes, aux parents avec poussette et même aux services de livraison.

Ce guide pratique n'est pas une liste exhaustive d'auto-inspection, mais plutôt un condensé des priorités d'accessibilité en relation avec les différents types de handicaps. Au moyen de fiches techniques synthèses, il présente les normes et les bonnes pratiques d'accessibilité à préconiser. Ces normes et recommandations s'inspirent du Code national du bâtiment – Canada 1995, intégrant les modifications du Québec, plus précisément les « Normes de conception sans obstacles » du Code de construction du Québec¹; elles s'appuient également sur l'expertise de Kéroul, qui œuvre depuis 35 ans dans le milieu de l'accessibilité, et qui a notamment réalisé plusieurs études, des sondages auprès de la clientèle, des consultations auprès de différents organismes de personnes handicapées, des observations d'expériences vécues, etc.

¹ Mise à jour publiée en novembre 2010

SIGNALISATION

CIRCULATION

ACCUEIL

SCÈNE

À VÉRIFIER
SUR PLACE


1 SIGNALISATION

Planifier et offrir une signalisation claire, précise et uniforme indiquant les services et les installations accessibles, et ce, à partir du stationnement, à l'entrée, lors de changement de direction et sur les plans du site.

FORMAT VISUEL

- Utiliser des pictogrammes visuels avec une couleur contrastante.
- Afficher l'information sur un matériau à surface plane, au fini mat et sans reflet.
- Présenter le texte dans une couleur contrastante d'au moins 70 % par rapport à la couleur du panneau afin de faciliter la lecture. Polices de caractères suggérées : Helvetica, Univers 55, Avant-garde et Arial.
- Rédiger une information allégée, sans détails inutiles, avec une légende simple, claire et lisible.
- Éliminer les points, les lignes ou les traits sur le panneau pour ne pas embrouiller le contenu.
- Privilégier l'utilisation de photos, sans empiéter sur le texte.

PLAN DU SITE

- Afficher un plan du site visible, bien éclairé et accessible dès l'entrée.
- Insérer le pictogramme universel d'accessibilité  sur les plans du site aux endroits où les lieux sont accessibles (stationnement, toilettes, zones réservées, guichets automatiques, billetterie accessible, etc.).

PANNEAUX

- Hauteur maximale du bas du panneau : 1,20 m.
- Espace de manœuvre devant les panneaux d'information : 1,5 m x 1,5 m.
- Autour du panneau, privilégier une surface dure, tels que l'asphalte, le béton ou le gravier fin bien compacté.

HAUTEUR MINIMALE DES CARACTÈRES	DISTANCE MAXIMALE DE LECTURE	EMPLOI
203 mm	6,1 m	Entrées des installations accessibles
152 mm	4,6 m	Panneaux de direction à l'intérieur du bâtiment
100 mm	2,5 m	Panneaux d'identification (salles de toilette, etc.)
51 mm	1,5 m	Panneaux d'information
25 mm	76 cm	Portes et pièces

SUPPORT VISUEL

- Diffuser visuellement sur les écrans géants du site tous les messages vocaux transmis par haut-parleurs, lorsqu'ils sont disponibles.

SIGNALISATION TACTILE

- Utiliser un texte en relief ayant une police de caractère Helvetica gras, avec une hauteur de caractère située entre 15 mm et 50 mm, une largeur de trait variant de 10 % et 15 % de la hauteur, un relief variant de 1 mm à 1,5 mm avec des contours légèrement arrondis.

RAPPEL TACTILE ET SONORE

- Recommandation : aménager un rappel tactile et/ou sonore (dispositif de guidage au sol, bornes et balises sonores, maquettes tactiles, etc.) pour les personnes malvoyantes, afin de repérer :
 - les croisements d'un parcours piétonnier avec un parcours pour véhicules ;
 - le haut d'un escalier ;
 - la partie située en dessous d'un escalier à une hauteur inférieure à 2,2 m ;
 - tout autre obstacle en saillie ou en surplomb situé sur un parcours à une hauteur inférieure à 2,2 m.

2 CIRCULATION

- Aménager un parcours sans obstacles sur l'ensemble du site, à partir de l'aire de stationnement et reliant tous les services ouverts au public.
- Pour les allées extérieures, respecter les critères suivants :
 - pente maximale de 1:16 ;
 - largeur libre minimale de 92 cm ;
 - revêtement de sol dur comme l'asphalte, le béton ou du gravier fin bien compacté ;
 - recommandation pour les surfaces irrégulières comme le sable, le gazon ou le gros gravier : installer un plancher extérieur provisoire afin d'offrir un parcours sans obstacles.
- Pour des marches présentes sur le site, installer une rampe d'accès amovible respectant les critères suivants :
 - pente d'au plus 1:12 ;
 - largeur de 92 cm ;
 - bordures de chaque côté d'au moins 10 cm ;
 - espace de manœuvre d'au moins 1,5 m de diamètre au haut et au bas de la rampe d'accès.
- Éliminer les fils d'alimentation électrique ou autre sur le parcours, sinon les fixer au sol avec un ruban adhésif de couleur contrastante bien visible (jaune) ou les recouvrir d'un biseau d'aluminium ou de caoutchouc pour ne pas entraver le passage.

- Pour une bordure de trottoir à franchir ou pour toute autre section de parcours avec un seuil ou une marche, prévoir de faire un bateau de trottoir ou, pour les installations temporaires, aménager une rampe d'accès fixe ou amovible.
- En période hivernale, veiller au déneigement et au déglçage des voies de circulation extérieures.
- Recommandation pour un site couvrant de longues distances : prévoir le prêt de fauteuils roulants ou encore, offrir l'accompagnement des personnes à mobilité réduite avec l'aide de voiturettes de golf, par exemple.
- Clôturer les espaces réservés aux camions, aux échafaudages et à tout autre obstacle.
- Disposer d'un système d'éclairage suffisant, de jour comme de nuit.

3 ACCUEIL

COMPTOIR D'ACCUEIL ET KIOSQUE

- Pour tous les comptoirs d'accueil, de billetterie, d'information, de souvenirs, d'exposition ou autres, respecter les critères suivants :
 - surface du comptoir à une hauteur maximum de 86,5 cm au-dessus du sol ;
 - dégagement sous le comptoir d'au moins 76 cm de largeur, 68,5 cm de hauteur et 48,5 cm de profondeur.
- Pour les comptoirs qui ne peuvent respecter les critères ci-haut mentionnés, considérer la possibilité de créer une section sans obstacles qui les respectera (par l'abaissement d'une partie du comptoir, l'ajout d'une tablette rétractable ou d'une table à proximité), ou d'offrir une tablette à pince aux visiteurs se déplaçant en fauteuil roulant si des documents doivent être remplis.
- Dédier et former du personnel ou des bénévoles pour l'accueil et l'accompagnement des visiteurs en situation de handicap, si possible du personnel connaissant le langage des signes ; les préposés à l'accueil et les bénévoles devront connaître les services disponibles aux personnes handicapées.

ANIMAUX D'ASSISTANCE

- Principe de base : une personne handicapée a le droit de circuler en tout temps avec son animal d'assistance et ne peut pas se voir refuser l'accès aux endroits publics.
- Prévoir pour les animaux d'assistance des aires spécifiques avec des abreuvoirs.

4 SCÈNE

ACCÈS À LA SCÈNE

- Installer une rampe d'accès respectant les critères suivants pour accéder à la scène :
 - largeur libre comprise entre 87 et 92 cm entre les deux mains courantes ;
 - pente d'au plus 1:12 (8 %) ;
 - seuil d'au plus 1,3 cm ;
 - rebord d'au moins 10 cm de haut de chaque côté ;
 - mains courantes de chaque côté, saisissables aisément sur toute leur longueur à une hauteur comprise entre 86,5 cm et 96,5 cm ; au moins une main courante doit être continue sur toute la longueur de la rampe et doit se prolonger sur au moins 30 cm à chaque extrémité ;
 - paliers d'au moins 1,2 m x 87 cm tous les 9 m ou à chaque changement de direction ;
 - paliers d'au moins 1,5 m x 1,5 m en haut, en bas et aux niveaux intermédiaires conduisant à une porte ;
 - surface antidérapante, bande de couleur et texture contrastante en haut et en bas de la rampe.

PLACES RÉSERVÉES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- Offrir un parcours sans obstacles jusqu'aux sections réservées (plateforme ou mini-estrade munie d'un garde-fou) facilement accessibles, bien situées au niveau visuel et sonore, bien éclairées, suffisamment grandes et chauffées ou ventilées adéquatement selon la période de l'année.
- Prévoir une dimension par personne accueillie de 90 cm (large) x 1,5 m (long), pour pouvoir calculer la taille totale de la plateforme avec une aire de manœuvre de 1,5 m x 1,5 m à un endroit et un corridor de circulation libre en tout temps de 92 cm. Par exemple, pour accueillir 4 personnes en fauteuil roulant avec un accompagnateur chacun, prévoir une plateforme de 2,42 m de large (1,5 m + 92 cm) et 8,70 m de long (90 cm x 8 personnes + 1,50 m).
- Prévoir des sièges et places supplémentaires pour les amis, la famille, les personnes de soutien et les animaux d'assistance.
- Disposer les espaces réservés de façon à permettre de voir la scène depuis une position assise. Assurer la sécurité et la supervision de ces sections réservées par du personnel d'accueil ou des bénévoles formés.
- Considérer la possibilité d'offrir des périodes d'entrée et de sortie pour les personnes en situation de handicap.

5 À VÉRIFIER SUR PLACE

STATIONNEMENT

- Offrir aux personnes handicapées des espaces réservés de stationnement à proximité du site ; signaler ces espaces sur le plan du site.
- Caractéristiques d'un espace de stationnement réservé aux personnes handicapées :
 - une largeur d'au moins 3,9 m ;
 - un panneau P150-5.

TOILETTE ACCESSIBLE

- Aménager sur le site des toilettes chimiques accessibles ayant comme dimension intérieure minimale 1,5 m x 1,5 m, et une zone de transfert à côté de la toilette d'au moins 87,5 cm.
- Signaler les toilettes extérieures et intérieures accessibles à proximité sur le site, et les identifier sur les plans.

TÉLÉPHONE PUBLIC

- Signaler les téléphones publics avec ATS sur le site et les identifier sur les plans, lorsqu'il y en a sur le site.

DISTRIBUTEUR DE BILLETS

- Signaler les distributeurs de billets accessibles sur le site et les identifier sur les plans ; un distributeur de billets accessible doit avoir des boutons de commande à moins de 1,2 m du sol.

TABLE ET TABLE DE PIQUE-NIQUE

- Hauteur maximale des tables sur le site : 86,5 cm, avec un dégagement d'au moins 68,5 cm de hauteur sous la table.
- Surface des tables de pique-nique : 61 cm à chacune des extrémités de la table, pour permettre une zone de dégagement et ainsi être accessible aux personnes handicapées.

VESTIAIRE

- Pour le comptoir du vestiaire, aménager une partie abaissée avec une surface d'une hauteur maximale de 86,5 cm.

CAMIONS DE RUE

- Pour les camions de rue, proposer le service au client directement à partir de l'extérieur du camion, et avoir un service de paiement amovible.
- Proposer un menu en gros caractères, avec de préférence des images illustrant les plats.

AIRE DE REPOS

- Prévoir un endroit en retrait, tranquille, intime, propre et sécuritaire, particulièrement si vos opérations attirent de grandes foules et durent plus de quelques heures ; ceci permettra d'offrir l'environnement nécessaire pour différentes situations : problèmes de santé mentale, difficultés sensorielles, fatigue, etc.
- Y offrir minimalement un lit, une table avec chaise, un lavabo accessible et une trousse de premiers soins.

KIOSQUE TEMPORAIRE ET BOUTIQUE

- Éliminer toute marche, aménager l'endroit de préférence de plain-pied ou avec une rampe d'accès ayant une pente d'au plus 1:12, une largeur de 92 cm et des bordures de chaque côté d'au moins 10 cm.
- Prévoir un espace de manœuvre d'au moins 1,5 m de diamètre au haut et au bas de la rampe d'accès.
- Prévoir un espace de manœuvre de 1,5 m de diamètre à l'intérieur.
- Hauteur du comptoir d'accueil : à moins de 92 cm.
- Hauteur des présentoirs : à moins de 1,2 m du sol.
- Proposer un service de paiement amovible.

ABRI CONTRE LES INTEMPERIES

- Prévoir des tentes ouvertes ou fermées sur les côtés pour offrir aux personnes en situation de handicap un abri contre la pluie, le vent et le soleil.
- En cas de températures extrêmes, prévoir des auvents ou des ventilateurs de vaporisation de brume pour rafraîchir les visiteurs.



4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

514 252-3104
infos@keroul.qc.ca

www.keroul.qc.ca